

COMMUNE DE SAINT-MACAIRE

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 juin 2021 en présence de 14 élus : M. GERBEAU Cédric, Maire, M. SCARAVETTI Dominique, Mme TRISTANT Sophie, M. POTTIER Rémi, Mme BRIGOT Martine, M. CAPELLI Sylvain, adjoints, M. ROUCHES Jean-Michel, M. XANDRI Alain, Mme BELLOIR Rozenn, Mme GUINDEUIL RAMILLON Nautila, M. BARBE Bernard, Mme CAMBILLAUD Arlette, M. FALISSARD Alain, Mme FELLAH Céline.

Absents excusés : Mme JEANNESSON Françoise (procuration de vote donnée à Mme BRIGOT Martine), M. BRAY Claude (procuration de vote donnée à M. GERBEAU Cédric), Mme LASSARADE Florence (procuration de vote donnée à M ROUCHES Jean-Michel), Mme MALLEM Salima (procuration de vote donnée à Mme BELLOIR Rozenn), M. COMMUN Arnaud (procuration de vote donnée à M. CAPELLI Sylvain).

Date de la convocation : 11 Juin 2021

Séance ouverte à 18h30.

M. CAPELLI Sylvain a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

FDAEC 2021

M. Pottier rappelle au Conseil Municipal que le département de la Gironde a attribué au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes la somme de 32 369,00€ à la commune de Saint Macaire.

Lors de la commission urbanisme et travaux, il a été proposé au Conseil Municipal d'affecter cette somme sur les travaux de voirie et de couverture de bâtiments. Les travaux envisagés portent sur la réfection de la rue Thiers, la découverte et changement de l'ensemble des tuiles sur le bâtiment de la mairie et du 15 rue Carnot avec remplacement d'une porte et d'une fenêtre, ainsi que la réfection de la couverture de l'immeuble situé 24 rue Amiral Courbet.

Ces travaux représentent un investissement estimé à 41 944,75€ HT.

Pour la réalisation des travaux de voirie, une mission d'études et de suivi des travaux s'avère nécessaire. Le cabinet Escande a remis une offre d'un montant de 1 500€ HT.

Sur proposition de M. Pottier, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 19 voix pour y compris les procurations, 0 voix contre **DECIDE**

- **D'AFFECTER** la dotation FDAEC 2021 d'un montant de 32 369,00 € sur les travaux suivants :

- Travaux de couverture sur le bâtiment de la mairie, du 24 rue Amiral Courbet et du 15 rue Carnot avec remplacement d'une porte et d'une fenêtre
- Travaux de réfection de voirie rue Thiers

pour un montant de travaux estimé à... 41 944,75 € HT (soit 50 333,70 € TTC)

- **D'ASSURER** le financement complémentaire de la façon suivante :

par emprunt, pour 9 575,75 €
par autofinancement pour..... 8 388,95 €

- **DE RETENIR** l'offre de mission d'études et de suivi du Cabinet Escande d'un montant de 1 500,00€ HT

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire sous réserve de respecter l'ouverture de crédits définis ci-dessus à :

- o Signer le devis de mission d'études et de suivi nécessaire à ces travaux avec le cabinet Escande
- o Signer les devis relatifs à ces travaux avec les entreprises retenues, ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de ces travaux

Question d'Alain Falissard : à quelle période a été acheté le bâtiment du 24, rue Amiral Courbet

Réponse de Cédric Gerbeau : il a été acheté à la fin de l'ancien mandat

Alain Falissard : C'est parce qu'il a été acheté tardivement que des travaux n'ont pas été entrepris précédemment.

L'arrière du bâtiment ne nous appartient pas. Il faudra se rapprocher du propriétaire.

ACQUISITION PANNEAUX LUMINEUX

Monsieur Scaravetti informe le Conseil municipal avoir repris le projet d'implantation de panneaux lumineux suite au dossier qui avait été monté par l'ancienne équipe municipal mais pas finalisé.

Après consultation de l'ABF, deux implantations sont proposées pour 2 panneaux lumineux :

- au niveau de la rue de Verdun à proximité de l'école
- à la pointe de la place Tourny.

L'alimentation électrique de ces panneaux se fera sur le réseau d'éclairage public (et batterie le jour).

Le choix de ces panneaux s'oriente sur le prix et le côté discret (certains peuvent être beaucoup plus gros). La société Elan Cité nous a fait parvenir un devis d'un montant de 8 143,26€ HT soit 9 771,91€ TTC pour deux panneaux lumineux et les supports. Il restera à réaliser des massifs en béton.

Mme Cambillau demande si la couleur des lettres est jaune ou blanche. Elles seront jaunes.

M. Falissard informe qu'il n'a pas d'objection mais que s'il en avait la responsabilité, la question des DT DICT se pose sur ce type d'installation. Cela ne remet pas en cause les compétences des services techniques. Mais si on vient à couper un réseau de gaz, de télécom, les conséquences ne sont pas les mêmes. Il serait plus judicieux de faire réaliser le génie civil à l'entreprise qui installe les panneaux. Si on a fait le choix depuis des années de faire poser par les entreprises les panneaux routiers c'est qu'aujourd'hui, il n'y a pas de plans précis des réseaux.

M. Scaravetti précise que les services techniques ont suivi une formation pour pouvoir faire ce genre de travaux. M. le Maire précise que la D.G.S l'a mis en garde sur ce problème.

Une entreprise extérieure sera consultée pour le génie civil.

M. Scaravetti précise que la commande des panneaux ne sera faite qu'après le retour de la Déclaration Préalable.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour dont les procurations, 0 voix contre

- **DECIDE** d'acquérir deux panneaux lumineux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant avec l'entreprise ELAN CITE pour un montant de 8 143,26€ HT ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

ENGAGEMENT D'UN SERVICE CIVIQUE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CAP SOLIDAIRE

Monsieur Xandri rappelle au Conseil municipal que depuis plusieurs années, la commune fait appel à un service civique aux écoles par le biais de Cap Solidaire. Il rappelle l'intérêt social du service civique pour intégrer un jeune dans un projet et le secteur professionnel.

Monsieur Xandri estime que Cap Solidaire fait un bon travail d'accompagnement. Il propose de renouveler l'adhésion à Cap Solidaire et d'engager un service civique pour la rentrée de septembre.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour dont les procurations, 0 voix contre

- **DECIDE** de mettre en place le dispositif du service civique au sein des écoles à compter de la rentrée prochaine
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement de service civique avec le volontaire et la convention de mise à disposition auprès de CAP SOLIDAIRE – Langon et de leur verser la cotisation annuelle.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le tracteur New Holland des services techniques est de nouveau en panne. En effet, depuis son acquisition, ce tracteur a un problème récurrent d'embrayage qui a été reconnu par le fournisseur. C'est un outil essentiel pour le travail des agents et notamment pour l'aide matérielle aux associations.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs fournisseurs en neuf et occasion.

Voici les offres reçues et proposées au Conseil Municipal :

L'entreprise Chambon :

- pour un tracteur neuf de marque New Holland pour un montant de 59 700€ HT et une proposition de reprise de l'ancien tracteur à 16 000€ HT soit une soulte de 52 440 € TTC (43 700€ HT).
- pour un tracteur d'occasion de marque New Holland pour un montant de 54 000€ HT et une proposition de reprise de l'ancien tracteur à 16 000€ HT soit une soulte de 45 600€ TTC (38 000€ HT).

L'entreprise CLAAS Aquitaine

- pour un tracteur neuf de la même marque pour un montant de 52 000€ HT et une proposition de reprise de l'ancien tracteur à 15 000€ net de taxe soit une soulte de 47 880€ TTC (reste à charge pour la commune après récupération de la TVA 37 000€ HT).

Après analyse menée avec Frédéric Cabirol, responsable des services techniques, monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'achat d'un tracteur neuf et de retenir l'offre de la société CLAAS pour un montant de 62 880 € TTC (52 000€ HT) et une reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 15 000€ net de taxes. Il précise qu'il s'agit d'une fabrication française.

Le montant restant à la charge de la commune après récupération de la TVA s'élèvera à 37 000€.

Berard Barbé pose la question de la garantie. Monsieur le Maire précise qu'elle sera d'une année.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour dont les procurations, 0 voix contre

- ↪ **APPROUVE** le projet d'achat d'un nouveau tracteur pour les services techniques.
- ↪ **OUVRE** les crédits nécessaires à cette acquisition et à cette cession
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec la société CLAAS pour un montant de 52 000€ HT soit 62 880€ TTC avec une reprise de l'ancien tracteur New Holland pour un montant de 15 000€

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur Scaravetti informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section d'investissement sur le budget communal afin de prendre en compte de nouvelles dépenses et recettes.

Il est proposé au conseil municipal d'apporter la modification suivante sur le budget de la commune en section d'investissement :

Dépenses		
<i>Op. 501 – Acquisition véhicules</i>		
2182	Tracteur services techniques	+ 33 000,00
020	<i>Dépenses imprévues</i>	- 18 000,00
Total dépenses		+ 15 000,00
Recettes		
024	Cession tracteur	+ 15 000,00
Total recettes		+ 15 000,00

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DECIDE** par 19 voix pour y compris la procuration, 0 voix contre

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 2 du budget communal telle que présentée ci-dessus

INFORMATIONS DIVERSES

- Proposition des agents de réaménager les horaires d'ouverture de la mairie :
La proposition serait d'ouvrir la mairie en continu de 8h30 à 18h le lundi, mercredi et vendredi, ainsi que de 8h30 à 14h le mardi et le jeudi.
Nous gagnons ainsi 4h d'ouverture par semaine, à des horaires qui peuvent faciliter la venue en mairie de citoyens. Cette proposition est à l'initiative de l'équipe du secrétariat.
- M. le Maire informe que deux jeunes renforceront les équipes techniques cet été : pour les différentes manifestations, les écoles, les espaces verts et les congés bien sûr.
Malo Lavalette intégrera les équipes de fin juin à début août et Louison Bousselat pourrait arriver prochainement si le fait qu'il n'est 18 ans que mi-juillet ne soit pas un frein. Une troisième personne

qui a déjà fait des missions à la maison de retraite, Antoine Curto intégrera les équipes jusqu'à fin août.

- M. Scaravetti précise que c'est désormais Gironde Numérique qui hébergera le site internet. Le prestataire pour le nouveau site est déjà au travail. Un photographe a notamment commencé à réaliser des prises de vue du village.

- M. Xandri envisage d'ouvrir un portail dédié aux usagers de l'école notamment en ce qui concerne la dématérialisation des données administratives.

M. Pottier précise qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 toutes les démarches concernant l'urbanisme seront dématérialisées.

M. Scaravetti précise que Gironde Numérique propose de nombreux services numériques.

M. le Maire informe le conseil que le chantier Concordia commence le 7 juillet. La maison rue Carnot est en train d'être nettoyée.

6 jeunes de Lodine devraient être présents, ainsi que 2 Allemands, un Polonais. Aujourd'hui, on ne connaît pas le nombre définitif.

La commune s'est engagée à financer les frais de déplacement pour les jeunes Sardes (dans le cadre du jumelage de nos communes) :

Inscription pour participation au chantier Concordia 300 € / jeune

Vol AR de Calgari / Bordeaux 200 € / jeune

M. Barbé demande s'il y a des Macariens qui s'investiront et seront dans les 16 places.

M. Capelli répond que pour les Français, il faut qu'ils se mettent en rapport avec le CVLV (multipote).

M. Capelli informe que plusieurs jeunes du foyer MNA pourraient intégrer le dispositif ponctuellement. Il précise également que le foyer ne sera plus géré directement par les services du département. Il sera repris par l'association DON BOSCO à compter du 1^{er} juillet 2021. Ils sont actuellement sur une période transitoire.

M. Barbé : L'association DON BOSCO a été retenue pour gérer le foyer de Saint Macaire suite à la signature de délégation octroyée et signée par le Département.

Cette délégation est établie car la compétence du département est de gérer l'urgence et de transférer la gestion au long cours à une association qualifiée.

- M. Falissard a informé par mail qu'il souhaitait apporter une information en lien avec la suppression des PN62 et PN64 (passages à niveau) et le rétablissement des liaisons qu'elle nécessite. Il s'agit au travers de ces réalisations d'éclairer le débat sur l'aménagement de la piste cyclable entre Saint-Macaire et Castets en Dorthe, en rappelant la complexité de ce type d'opérations et les délais qu'elles nécessitent.

En 1983, lors de son 1^{er} mandat : interrogation des services de l'Etat par rapport à la mise en place des TGV sur cette ligne ferroviaire et au devenir de ces PN.

Pendant une dizaine d'année les services ont été relancés par le biais du ministère de l'équipement.

Une étude d'urbanisme Etat - commune a confirmé les liens entre Saint-Macaire et Pian sur Garonne et donc l'importance des liaisons routières entre les deux communes, en particulier pour le PN62.

En 1997 l'accident ferroviaire à Port-Sainte Foy (plusieurs morts et blessés) a entraîné un recensement national des passages à niveaux dangereux, 3 ont été identifiés sur la Gironde dont 2 sur Pian sur Garonne et Saint-Macaire).

Parrallèlement, l'étude locale de solutions de substitution à la fermeture du PN62 s'est poursuivie. Après abandon d'un projet d'ouvrage aérien au-dessus de la catainer, plusieurs scénarii ont été étudiés par franchissement souterrain et de "petit gabarit":

- l'un avec raccordement sur le carrefour de l'abricotier : Refus des services techniques concernés
- l'autre sans raccordement direct à la RN113 : validé par les 3 communes concernées (y compris

Saint-Maixant) et par les services techniques de la D.D.E.

En 2007, l'Etat déclassa la RN113 qui devient RD1113, il alerta alors par écrit le département de la Gironde sur la dangerosité de ces P.N... A la suite, le département prend en charge ce dossier et assure la maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'oeuvre routière de ces opérations (PN62-PN64) au nom des trois autres intervenants (Etat-Région-RFF).

Entre 2014 et 2019 l'ensemble des travaux est réalisé.

Leur coût s'élève à 8 millions d'euros par PN, soit 16 millions d'euros au total. Le Département a financé à hauteur de 4 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 1,3 millions d'euros pour les restructurations des carrefours de l'Abricotier et de la côte d'Ardilla (desserte du collège).

Concernant le PN62, la commune de Saint-Macaire, sur son territoire, a pris en charge l'éclairage public de la nouvelle liaison vers le collège et pour partie sa végétalisation.

Préalablement la commune a dû adapter son Plan d'Occupation des Sols aux emprises nécessaires à cette réalisation.

M. Falissard rappelle enfin que ces travaux représentent un investissement important pour le Département et qu'ils sont un facteur déterminant de la vie au quotidien de notre territoire et de son développement.

M. le Maire précise que le Département joue un rôle primordial. Il en est bien conscient.

- A partir de l'exemple de l'opération PN62-PN64 qui met en évidence les aléas et les délais qui accompagnent la décision d'un projet, sa mise au point et sa réalisation, M. Falissard aborde, toute proportion gardée, le projet de Voie Verte entre Saint-Macaire et Castets en Dorthe, et plus particulièrement la question des emprises foncières nécessaires.

Tout d'abord, il rappelle qu'à l'origine un seul tracé entre Langon et Castets en Dorthe était prévu par la rive gauche de la Garonne.

Pour des questions d'intérêts touristiques et pour ne pas froisser les différentes parties concernées, le principe de 2 tracés (rive gauche et rive droite) a été retenu.

En 2010 a débuté l'étude du tracé rive droite, confiée après consultation à un bureau d'études privé en charge d'établir le plan et les documents nécessaires aux acquisitions foncières.

Le tracé a été discuté avec les communes concernées, au sein de la Cdc des Coteaux Macariens qui avait pour mission de négocier ces acquisitions avant de les remettre au Département.

Entre 2014 et 2016, plusieurs négociations ont eu lieu sans pouvoir lever tous les blocages.

Sur Saint-Macaire le tracé arrêté en premier suivait l'ancienne ligne des remparts entre le secteur du Thuron et le débouché de la rue des Clottes. Il se prolongeait sur l'ancien canal, une portion de la digue et des parcelles le long du Chemin des Canevelles et du Chemin du Viaduc.

A l'exception de quelques points de blocage, le Département a acquis la quasi-totalité des parcelles nécessaires au tracé.

En 2017, ce tracé est remis en cause lors du lancement des réflexions sur l'AVAP. Le passage au pied des anciens remparts doit être abandonné.

Après négociations, le Département consent à modifier le tracé qui devient celui d'une vélo-route empruntant la voirie communale entre la Route de l'Ancien Pont et le Chemin de la Palus.

Cette solution homogénéise le tracé et élimine les trois derniers points de blocage. A la suite le Département a rendu les parcelles précédemment acquises.

A ce problème macarien sont venus s'ajouter de nouvelles contraintes liées à l'évolution des règles environnementales qui impactent ce projet, ainsi que la question du franchissement du Beaupomé entre Saint Pierre d'Aurillac et Saint Martin de Sescas.

Sur Saint Macaire le tracé n'a donc été finalisé qu'en 2018. L'emprise foncière n'est donc pas disponible depuis longtemps comme dit parfois.

M. le Maire précise à ce sujet que si on ne met pas la pression, on n'est pas entendu. Il y a maintenant un blocage avec la passerelle à St Pierre d'Aurillac, remettant en cause le tracé, repoussant le projet, alors que les études sur le tracé ont été réalisées depuis longtemps. Il est là pour défendre les intérêts de la commune. Il y a une posture à tenir.

M. Capelli répond à M. Falissard que les élus du Département y compris le Président ont été interpellés à plusieurs reprises dernièrement concernant la future piste cyclable. Il ne voit pas l'intérêt ici de refaire l'histoire. Ce dossier n'a que trop duré et le Département doit maintenant tenir ses engagements pour notre territoire, ce qui nous a d'ailleurs été confirmé par le Président lui-même. Par ailleurs, il précise qu'il trouve malvenu d'instrumentaliser le conseil municipal dans le cadre d'une campagne électorale proche. Il précise que l'ensemble des élus municipaux ont été conviés à une rencontre avec deux des binômes candidats aux élections départementales et que si M. Falissard avait souhaité les interpellés, il aurait très bien pu le faire dans ce cadre précis s'il y avait assisté.

Suite à un long plaidoyer de M. Falissard en faveur des actions du Département et de ses élus sur notre territoire, M. le Maire excédé par des propos qu'il estimait politisés et sans rapport avec les débats du conseil municipal recentra les débats sur les sujets de gestion et de vie communale.

M. Falissard a tenu à préciser qu'il n'a jamais été inféodé à quelque parti politique que ce soit bien qu'ayant des convictions bien arrêtées. Il réfute par ailleurs toute suspicion d'asservissement aux élus languonnais rappelant ses réflexions très critiques lors du dépeçage de la Cdc des Coteaux Macariens. Il rappelle que chacun a le libre choix d'assister ou non aux rencontres avec les candidats, précisant par ailleurs qu'il connaît le dossier Voie Verte depuis son origine et ce à double titre et indépendamment de tout contexte électoral. Le but de son intervention est bien d'apporter des informations sur l'histoire du dossier et les difficultés rencontrées qui allongent les délais, toujours jugés trop longs dans ce type d'opération.

M. le Maire précise qu'il faut savoir faire fi du passé et aller de l'avant pour défendre l'intérêt de Saint-Macaire et du territoire.

QUESTIONS DIVERSES

- Question de Mme Fellah concernant le stationnement : Est-ce qu'un projet est déjà en cours ?

M. Scaravetti répond que cette problématique sera étudiée d'un point de vue global, avec les flux et la mobilité.

M. le Maire informe que pour que ce sujet puisse avancer, il faudra prévoir une commission dès la rentrée. Chaque élu pourra s'y associer. Il précise qu'il avait reçu Gironde ressources l'hiver dernier pour qu'ils accompagnent les élus dans leur réflexion.

M. Pottier précise qu'il faut mettre en place une étude et dans quelle limite par rapport au recrutement d'un cabinet spécialisé.

M. Barbé propose que 4 ou 5 élus se penchent sur un cahier des charges et peut être de faire une réunion publique à ce sujet.

M. Falissard précise que par rapport au cours de la République, le stationnement sur le trottoir a été supprimé mais qu'il n'y a jamais eu autant de places de stationnement.

M. Barbé souligne la problématique du centre médiéval par rapport à un incendie dans la vieille ville. Il y a des règles à respecter.

M. le Maire précise que c'est un enjeu majeur, et que les élus doivent donner les orientations pour mettre en place cette commission.

M. Falissard précise qu'une réflexion stricte dans l'organisation de la vie de la citée est à mener. Il faut définir des critères. C'est aux élus de les définir et de se faire aider par des cabinets compétents.

Mme Tristant précise qu'il faut également prévoir l'aménagement avec les besoins de demain (bornes

électriques, bornes vélo.).

M. Falissard précise que pour Saint-Macaire, c'est sur la vieille ville que les problèmes de stationnement sont récurrents. Parler de stationnement, c'est traiter aussi l'aménagement urbain.

M. Falissard précise qu'il y a des enjeux suivants les secteurs à aménager (rue des Pommiers, Cours Victor Hugo, secteur de l'Eglise), les peintures au sol sur la place de l'Horloge. Place du mercadiou, suite à la réfection de la chaussée, le marquage ne s'est jamais réalisé.

M. le Maire propose qu'en septembre, une réunion de travail soit organisée sur cette problématique.

M. Falissard dit qu'il serait plus judicieux d'ouvrir les commissions à tous les élus.

- M. Barbé informe le conseil municipal qu'il a été interpellé par rapport à une maison médicale publique sur Pian et à une maison médicale privée à Saint-Macaire. Il lui a été rapporté que M. le Maire avait donné un avis.

M. Le Maire répond qu'il a été informé d'un projet privé. Plusieurs professionnels souhaitent effectivement s'associer pour faire une maison de santé. Cette initiative privée est une association de plusieurs professionnels de santé (médecins, pharmacienne...).

Par ailleurs, il a été invité à une réunion qui a eu lieu à Pian. Il n'y avait que trois médecins présents (Mme Gonzalez, Mme Villeneuve et une remplaçante) ainsi que M. Bigot. Ils ne souhaitent pas s'associer à l'ARS (qui doit être sollicité) pour une maison médicale de santé publique.

Suite à ces échanges avec des médecins de Bordeaux, c'est plutôt un manque de spécialistes dans le secteur qui a été souligné. Des groupes de travail seront créés pour accompagner cette réflexion. Pour assister à ces groupes de travail, il a positionné une élue à minima (une adjointe Mme Brigot).

M. Pottier demande si concernant le projet privé les protagonistes vont prochainement communiquer.

M. le Maire précise qu'il n'y a aucun soutien financier de la collectivité et que les professionnels sont maîtres de leur communication.

- M. le Maire informe le conseil qu'un courrier a été envoyé par M. Mickaël Olivier lui donnant injonction de se mettre en règles concernant le centre équestre. Il a reçu deux contrôles surprises (diligentés par la sous préfecture) concernant son activité mais il n'a pas pu montrer les papiers, qui auraient été emportés par la Garonne lors des inondations. Au niveau de l'urbanisme, il est en toute illégalité. Monsieur le Maire précise qu'il a contacté une avocate spécialisée sur ce sujet.

Concernant un courrier adressé nominativement aux élus du conseil municipal, M. le Maire estime que M. Olivier l'a envoyé car il était acculé par la Sous-Préfecture. Depuis, il s'est engagé à arrêter son activité sur la commune et serait recruté sur Pissos à compter du 1er juillet. Les chevaux restent en pâture. Concernant les propos diffamatoires sur facebook, il n'a pas souhaité réagir.

M. le Maire précise que M. Capelli a été menacé pour sa condition d' élu et qu'il a porté plainte.

M. Barbé demande si par rapport à la rumeurs et aux noms qui sont donnés dans ce courrier, une réponse va être faite à ce courrier.

M. le Maire précise qu'il ne répondra pas à ce courrier pour ne pas donner plus de crédibilité aux propos notifiés dans cette lettre.

- Concernant les conséquences des inondations du mois de février, M. le Maire informe que le SDIS n'attaquera pas M. Georges car la mission des sapeurs pompiers « est de mettre leur vie en danger pour sauver des vies ».

- M. le Maire précise que concernant le bâtiment du Cercle Français, il a signé les premiers actes notariés la semaine dernière.

M. Falissard demande s'il est possible d'aller voir au Château de Tardes et au Cercle Français afin de faire l'inventaire de ce qui appartient à l'association du Prieuré (par rapport au patrimoine).

FIN DE SEANCE : 21h04